

L'autorité et le voile selon les Écritures

R.K. Campbell

1^{re} édition octobre 2026

Cet article est en quelque sorte un résumé de celui du même auteur paru en 1947 : « Le rôle de la femme selon les Écritures », mais ici avec quelques pensées supplémentaires. Vu l'importance de ce sujet, nous présentons également une traduction française du présent article écrit 37 ans plus tard.

D. Audéoud, octobre 2026

Table des matières

Préface.....	1
L'autorité.....	3
<i>Trois symboles.....</i>	3
<i>L'autorité trinitaire.....</i>	3
<i>Le voile.....</i>	4
<i>L'homme.....</i>	4
<i>La femme.....</i>	5
<i>La honte de la tête découverte de la femme.....</i>	5
<i>Application générale.....</i>	6
L'ordre dans la création.....	6
<i>Les anges.....</i>	7
<i>Ce que la nature enseigne.....</i>	8
<i>La longue chevelure ne constitue pas un voile.....</i>	9
L'ordre dans l'Assemblée.....	10
<i>Pour toutes les assemblées.....</i>	11
<i>Le refus de se couvrir la tête.....</i>	12
Pas une question de coutume culturelle.....	12
<i>Symboles.....</i>	13
<i>Notre besoin actuel.....</i>	14
Glanures sur l'autorité et le voile.....	15
<i>« Notes sur la Première Épître aux Corinthiens ».....</i>	15
<i>Extrait du magazine « Help & Food », vers 1927.....</i>	18
<i>Extrait du magazine « Christian Truth », novembre 1951.....</i>	19

L'autorité et le voile selon les Écritures

Préface

Quelle vérité glorieuse que l'ordre divin de l'autorité établi par Dieu ! L'autorité suprême et première de Dieu, « le bienheureux et seul Souverain, le roi de ceux qui règnent et le seigneur de ceux qui dominent » (1 Tim. 6:15), devrait remplir nos cœurs d'émerveillement et de révérence. Il est le chef de Christ, qui, en tant qu'Homme exalté et glorifié, a été établi « pour être chef sur toutes choses à l'Assemblée, qui est son corps, la plénitude de celui qui remplit tout en tous » (1 Cor. 11:3 ; Éph. 1:22-23).

Puis, dans la création, l'homme, « l'image et la gloire de Dieu », créé comme son représentant, a été établi comme chef, et en particulier comme « le chef de la femme » et de la famille (1 Cor. 11:3, 7 ; Éph. 5:23). Face à ces grands aspects de l'autorité, on voit que la question de la tête découverte et de la tête couverte en présence du Seigneur trouve son fondement dans la révélation divine.

À notre époque marquée par le changement et un éloignement général de la révélation divine des principes divins contenue dans les Saintes Écritures, il devient nécessaire de considérer à nouveau aujourd'hui le sujet de l'autorité et du voile.

Souhaitant apporter une aide actuelle sur ce sujet important, cet article a été rédigé et soumis à plusieurs frères, bien versés dans les Écritures, qui ont apporté leur aide et leurs encouragements à ce travail. Nous avons cherché à présenter ce qu'enseignent les Écritures et à examiner également divers arguments et explications avancés aujourd'hui sur ce sujet.

R.K. Campbell – novembre 1984

L'autorité

L'instruction apostolique qui nous est donnée sur le voile dans l'Épître aux Corinthiens commence par la vérité fondamentale de l'autorité. Le principe essentiel de l'autorité de Dieu, de Christ et de l'homme, est le fondement de tout l'enseignement sur le voile au chapitre 11. Il s'agit donc d'une question très importante, car elle repose sur une doctrine fondamentale.

« Mais je veux que vous sachiez que le chef de tout homme, c'est le Christ, et que le chef de la femme, c'est l'homme, et que le chef du Christ, c'est Dieu. Tout homme qui prie ou qui prophétise en ayant quelque chose sur la tête, déshonore sa tête ; et toute femme qui prie ou qui prophétise, la tête découverte, déshonore sa tête, car c'est la même chose qu'une femme qui serait rasée. Car si la femme n'est pas couverte, qu'on lui coupe aussi les cheveux. Mais s'il est déshonorable pour une femme d'avoir les cheveux coupés ou d'être rasée, qu'elle soit couverte. Car l'homme, étant l'image et la gloire de Dieu, ne doit pas se couvrir la tête ; mais la femme est la gloire de l'homme. » (1 Cor. 11:3-7)

Trois symboles

Remarquez que l'enseignement sur l'autorité et le voile précède celui sur la Cène du Seigneur, et s'intercale également entre les instructions concernant la Table du Seigneur au chapitre 10 et la Cène au chapitre 11. Trois symboles nous sont donnés dans cette partie de l'Écriture : le pain, la coupe et le voile. Ils sont indissociables. Comment pourrions-nous alors prétendre écarter l'un d'entre eux en le jugeant sans importance, facultatif, ou réservé uniquement à l'époque de l'assemblée de Corinthe ?

L'autorité trinitaire

Premièrement, Dieu est présenté comme le chef de l'Homme Christ Jésus et comme l'Autorité suprême. Cette autorité s'est parfaitement manifestée dans la vie de Jésus Christ et se manifestera dans l'état éternel lorsque le Fils « aussi lui-même sera assujéti à celui qui lui a assujéti toutes choses » (1 Cor. 15:28).

Deuxièmement, Christ est le chef de chaque homme, et la gloire de cette autorité doit se manifester par la tête découverte de l'homme lorsqu'il prie ou prophétise.

Troisièmement, l'homme est le chef de la femme. Cette autorité doit être reconnue par la femme par le symbole du voile. La gloire de l'autorité de l'homme doit être voilée par la femme en présence de la gloire de l'autorité du Christ, symbolisée par la tête découverte de l'homme. Tel est l'ordre divin de Dieu dans le domaine de l'autorité établie.¹

Le voile

La tête découverte de l'homme et la tête couverte de la femme sont présentées comme l'aveu visible, prescrit par Dieu, de l'ordre divin de l'autorité, et comme la marque de cette autorité. Satan cherche toujours à attaquer l'autorité de Christ et ce qui la manifeste. C'est pourquoi aujourd'hui, on voit apparaître beaucoup de choses qui nient cette vérité vitale.

Il y a donc une profonde vérité divine sous-jacente à cette question du voile. Il existe une véritable raison scripturaire et une signification réelle à cet ordre prescrit selon lequel l'homme doit avoir la tête découverte et la femme la tête voilée en présence du Seigneur. Ce n'est pas une question de coutume ou de culture orientale. Ce n'est pas non plus une question de supériorité ou d'infériorité, mais de positions relatives dans l'ordre établi par Dieu.

L'homme

Remarquez que c'est à l'homme qu'il est fait référence en premier lieu concernant la question du voile. Puisqu'il est « l'image et la gloire de Dieu » (son représentant sur la terre), il déshonorerait et ferait honte à Christ, son Chef, en se couvrant la tête lorsqu'il prie et prophétise. La gloire de Christ [vue à travers l'homme] doit être visible et non voilée. C'est donc à l'homme qu'incombe la responsabilité première en matière de voile. Cela ne concerne pas uniquement les femmes. Le fait que l'homme ait la tête découverte lorsqu'il prie, lorsqu'il parle des choses divines et lors des rassemble-

¹ La gloire a été définie comme étant « l'excellence manifestée ».

ments publics n'est pas simplement une question de politesse, de convenances ou d'ordre social. Cela relève de l'ordre divin qui manifeste l'autorité et la gloire de Christ.

La femme

Mais la femme a été créée pour l'homme, elle provient de l'homme et elle est la gloire de l'homme. C'est pourquoi sa tête doit être couverte lorsqu'elle prie ou prophétise, car la gloire humaine, représentée par la tête découverte, ne doit pas être visible en présence de la gloire de l'autorité de Christ. C'est la gloire et l'autorité de Christ, et non celles de l'homme, qui doivent être manifestées. Même la gloire personnelle de la femme que constitue sa longue chevelure doit être couverte (v.15 – nous y reviendrons plus tard).

La honte de la tête découverte de la femme

« ...toute femme qui prie ou qui prophétise, la tête découverte, déshonore sa tête, car c'est la même chose qu'une femme qui serait rasée. Car si la femme n'est pas couverte, qu'on lui coupe aussi les cheveux. Mais s'il est déshonorable pour une femme d'avoir les cheveux coupés ou d'être rasée, qu'elle soit couverte » (v.5-6).

Dans l'Ancien Testament, lorsque la tête d'une femme était découverte ou rasée, c'était un signe de honte, comme on le voit en Nombres 5:18, où une femme était soupçonnée par son mari. Il en va de même en Deutéronome 21:10-13, concernant une belle femme faite captive par un Israélite. De même, ici dans l'Épître aux Corinthiens, l'apôtre dit que si une femme prie ou prophétise la tête découverte, c'est comme si elle avait la tête rasée. Puisque le fait de se faire couper les cheveux ou de se faire raser la tête est un signe de honte pour une femme, elle doit se couvrir la tête. Une femme ne doit porter aucun signe de honte en présence du Seigneur. Elle ne doit pas se présenter devant Dieu comme celles de l'Ancien Testament soupçonnées d'infidélité envers leur mari. Le voile sur sa tête indique qu'elle le reconnaît comme son chef et qu'elle jouit de sa pleine confiance. Dans le monde d'aujourd'hui, c'est également une réponse ou un rejet des excès non bibliques et de la position adoptée par des mouvements actuels tels que « la libération de la femme » et l'« unisexe ».

Application générale

Le fait de se couvrir la tête s'applique aussi bien aux femmes célibataires qu'aux femmes mariées. Ce passage sur l'autorité et le voile fait référence aux femmes en général ainsi qu'aux hommes en général. Nombres 30:3-5 enseigne qu'une jeune femme vivant dans la maison de son père doit se soumettre à son autorité. Ses vœux ne pouvaient être valables que si son père les autorisait. De même, les vœux d'une épouse n'étaient valables que si son mari les autorisait. Ainsi la femme, en général, doit reconnaître l'autorité de son père ou de son mari et de l'homme en général lorsqu'elle se trouve en présence du Seigneur. Le fait de se couvrir la tête en est la marque. Pour une femme, ne pas porter de voile sur la tête lors d'activités spirituelles serait le signe qu'elle a pris une place d'autorité et qu'elle a quitté sa position légitime de soumission. Bien sûr, l'aveu de cette soumission à l'homme, indiquée par le port du voile, doit également être étayée par une vie qui manifeste l'obéissance et la soumission à l'ordre divin.

L'ordre dans la création

L'apôtre Paul fait également référence à l'ordre de Dieu dans la création en ce qui concerne la question de l'autorité. L'homme a été créé comme l'image et la gloire de Dieu. « Car l'homme, étant l'image et la gloire de Dieu, ne doit pas se couvrir la tête ; mais la femme est la gloire de l'homme. Car l'homme ne procède pas de la femme, mais la femme de l'homme ; car aussi l'homme n'a pas été créé à cause de la femme, mais la femme à cause de l'homme. C'est pourquoi la femme, à cause des anges, doit avoir sur la tête une marque de l'autorité à laquelle elle est soumise. Toutefois, ni la femme n'est sans l'homme, ni l'homme sans la femme, dans le Seigneur ; car comme la femme procède de l'homme, ainsi aussi l'homme est par la femme ; mais toutes choses procèdent de Dieu » (1 Cor. 11:7-12).

L'homme a été créé comme l'image et la gloire de Dieu. Il représente l'autorité de Dieu et il est revêtu de la gloire de Dieu. La femme est issue de l'homme et a été créée pour lui en tant qu'« aide qui lui corresponde » (Gen. 2:18-24). Cela indique que l'homme est son chef. C'est pourquoi l'apôtre écrit, compte tenu de

la place de la femme dans la création, qu'elle doit porter sur la tête un symbole d'autorité, signe qu'elle est soumise à l'autorité de l'homme. C'est ce que représente son voile.

En 1 Corinthiens 11:8-12, nous trouvons une présentation extrêmement nuancée et équilibrée de la relation entre l'homme et la femme. Il y a à la fois égalité et diversité. Bien que la femme ait été tirée de l'homme, chaque homme depuis Adam est né d'une femme. Dieu n'a jamais voulu que les sexes soient indépendants l'un de l'autre ou en concurrence. Mais il existe un ordre divin, et l'autorité est conférée à l'homme.

Les anges

À la fin du verset 10, l'apôtre ajoute que « à cause des anges », « la femme doit avoir sur la tête une marque de l'autorité ». Les anges observent un ordre et un dessein merveilleux dans toute la création et ils sont les spectateurs des voies de Dieu dans la rédemption. Ils désirent regarder de près les choses dont les prophètes ont parlé (1 Pierre 1:10-12). Les séraphins se couvrent en présence du Seigneur (És. 6:1-3), et ils s'attendent à ce que les femmes fassent de même, en reconnaissance de l'ordre établi par Dieu dans la création et en obéissance à la Parole de Dieu. Les êtres angéliques ne devraient pas voir de désordre parmi les chrétiens, en particulier dans l'Assemblée du Dieu vivant. Le propos de Dieu est que « la sagesse si diverse de Dieu soit maintenant donnée à connaître aux principautés et aux autorités dans les lieux célestes » (Éph. 3:10).

J.N. Darby a bien écrit : « Quelle que soit la chute de l'homme, l'ordre divin dans la création ne perd jamais sa valeur en tant qu'expression de la pensée de Dieu [...] sa position [de l'homme] dans le monde, en tant que chef et centre de toutes choses – ce qu'aucun ange n'a jamais été – est la pensée de Dieu lui-même, tout comme la position de la femme, compagne de sa gloire, mais soumise à lui : une pensée qui s'accomplira glorieusement en Christ, et, en ce qui concerne la femme, dans l'Assemblée ; mais qui est vraie en soi, car elle est l'ordre établi par Dieu et toujours juste en tant que tel » (*Synopsis (Études sur la Parole)*, vol. 4)².

² N.B. Traduction à partir du texte anglais de JND cité par l'auteur. (ndt)

Ce que la nature enseigne

L'auteur inspiré poursuit son sujet dans les versets 13 à 15 en s'appuyant sur ce qu'enseigne la nature. « Jugez-en en vous-mêmes : est-il convenable qu'une femme prie Dieu sans être couverte ? La nature même ne vous enseigne-t-elle pas que, si un homme a une longue chevelure, c'est un déshonneur pour lui ? Mais si une femme a une longue chevelure, c'est une gloire pour elle, parce que la chevelure lui est donnée en guise de voile ».

Il est évident qu'il existe une grande différence entre l'homme et la femme selon la nature. Dans le domaine naturel, ils sont constitués de bien des façons très différentes selon le dessein et le propos divins. Ainsi, l'apôtre fait appel au sens de la convenance et de la bienséance, fondé sur la constitution différente de l'homme et de la femme par nature, comme une autre raison pour laquelle elle devrait se couvrir la tête et se présenter différemment de l'homme devant Dieu. Ses cheveux longs, par opposition à ceux de l'homme, montraient qu'elle n'était pas faite pour se présenter devant tous avec la hardiesse de l'homme. Ces cheveux longs, qui lui ont été donnés comme un voile, révélaient cette modestie et cette soumission que, pour ainsi dire, une tête couverte renfermait en elle-même. Telle était sa véritable position par nature et sa gloire distinctive (*Synopsis*, vol. 4 ; 1 Cor. 11 – JND)².

L'apôtre déclare ainsi que la nature elle-même enseigne que si un homme a les cheveux longs, c'est un déshonneur ou une honte pour lui, mais si une femme a les cheveux longs, c'est une gloire pour elle. La longue chevelure convient à la femme et constitue sa gloire personnelle. Elle lui convient en tant que « vase plus faible » sur le plan physique, comme le mentionne 1 Pierre 3:7 dans son exhortation aux maris. Sa longue chevelure fait partie de l'ornement « d'un esprit doux et paisible qui est d'un grand prix devant Dieu ; car c'est ainsi que jadis se paraient aussi les saintes femmes qui espéraient en Dieu, étant soumises à leurs propres maris » (1 Pierre 3:4-5).

Les cheveux courts étaient inconnus chez les saintes femmes d'autrefois. Pourquoi une femme couperait-elle une grande partie de ce qui fait sa gloire pour s'en débarrasser ? La femme de Luc 7, dont le Seigneur a dit qu'elle « aimait beaucoup », a lavé ses pieds

avec ses larmes de repentance et les a essuyés avec ses cheveux. Ses cheveux étaient suffisamment longs pour servir de serviette et apporter du réconfort au Sauveur béni.

En conclusion sur cet aspect de ce que la nature enseigne, il est fait une déclaration remarquable selon laquelle « la chevelure lui est donnée en guise de voile » [v.15]. La Version Autorisée anglaise, qui rend cette phrase par « car sa chevelure lui a été donnée pour voile »³, n'est pas correcte. Le mot utilisé dans le texte original grec est différent de celui employé pour désigner une « couverture » tout au long de ce passage. Ici, au verset 15, il s'agit de *περιβολαίον* (*peribolaion*), qui signifie « ce qui est jeté autour » – c'est-à-dire comme *couverture*. Ailleurs, le mot désignant le voile est *κατακαλύπτειται* (*katakalyptai*), qui signifie « se voiler la tête »^{4, 5}. Le sens du verset 15 est qu'une femme pouvait se couvrir [comme d'un vêtement] avec ses longs cheveux. Cela renforce encore davantage le précepte selon lequel elle doit se voiler en présence de Dieu.

La longue chevelure ne constitue pas un voile

Certains se sont emparés de cette traduction erronée : « sa chevelure lui a été donnée pour voile » et enseignent que les cheveux longs d'une femme constituent le voile de sa tête. – Mais si la gloire *humaine* ne doit pas être visible en présence de la gloire *de Christ*,

³ « ...for her hair is given her for a covering » – la Version Révisée n'a pas corrigé l'erreur. (ndt)

⁴ Lexique de Liddell et Scott ; Lexique grec-anglais de Thayer ; Dictionnaire explicatif, W. E. Vine.

⁵ Le premier terme, employé au verset 15, est le substantif *περιβολαίον*, qui signifie *ce qui est jeté autour*. Du reste, en Hébr. 1:12, le même terme est traduit par *vêtement*.

Le second terme est le verbe *κατακαλύπτω*, employé 2 fois au verset 6, 1 fois au verset 7 et 1 fois au verset 13, qui signifie *couvrir*. Cela correspond au substantif *κάλυμμα*, *le voile*, utilisé 4 fois en 2 Corinthiens 3:13-16. Mais remarquons que le verbe employé ici est plus précis : ce n'est pas seulement *καλύπτω*, *couvrir*, mais *κατακαλύπτω*, c'est-à-dire *couvrir du haut en bas*, ou couvrir toute la tête, si ce n'est toute la chevelure. Ce n'est pas la particule *περι* comme ci-dessus, qui est utilisée pour préciser le sens, mais *κατα* qui signifie *du haut en bas*. La pensée est différente. (ndt)

alors les cheveux longs de la femme, qui constituent sa gloire personnelle, ne devraient pas non plus être visibles⁶.

À ce stade, pouvons-nous attirer brièvement l'attention sur certains accessoires inadéquats qui sont parfois utilisés comme voiles ? Un simple bandeau placé sur la tête répond-il à l'exigence biblique du voile ? Et les voiles fragiles, transparents ou « fantaisistes », placés sur une partie de la tête d'une femme, constituent-ils vraiment un voile ? Bien qu'il faille éviter le légalisme, nous devons également être réalistes, honnêtes et consciencieux. Un autre a écrit : « Que le Seigneur incite les femmes chrétiennes à choisir des coiffes qui constituent un voile lorsqu'elles sont destinées à cet usage » (Paul Wilson). Les styles vestimentaires changent ; ils vont et passent. Une réflexion personnelle importante s'impose : porte-t-on un voile en raison de la mode et des usages courants, ou par obéissance à la Parole de Dieu ?

L'ordre dans l'Assemblée

En guise de conclusion sur ce sujet du voile, l'apôtre écrit : « Mais si quelqu'un paraît vouloir contester, nous, nous n'avons pas une telle coutume, ni les assemblées de Dieu » (v.16).

L'apôtre inspiré avait exposé l'ordre divin de l'autorité et du voile, qui correspond à la volonté de Dieu pour cette dispensation de la rédemption et de la grâce. Il a donné *une instruction générale* qui s'appliquent aux hommes et aux femmes, *en tout temps* et *en tout lieu*, pour toute cette période de l'Assemblée. Il n'en était pas encore venu à parler pleinement de l'ordre de Dieu dans l'assemblée. Cela commence au verset 17.

Mais ici, au verset 16, il énonce la conclusion sur ce sujet du voile, à savoir que si quelqu'un veut contester ce qu'il a écrit aux Corinthiens sous l'inspiration divine, nous et les assemblées de Dieu n'avons pas de coutume telle que celle de la controverse – ou, traduit autrement, nous n'avons pas d'autre coutume que celle-ci, ni les assemblées de Dieu.

⁶ Voir page 5. (ndt)

Ici, Paul déclare que l'ordre divin concernant l'autorité et le voile était plus qu'un ordre observé dans la création et dans la nature. Il avait une application générale. Il était pratiqué de la même manière dans toutes les assemblées de Dieu. S'il existait une différence entre les hommes et les femmes concernant le voile lors de la prière ou de la prophétie en général, cette même différence devait également être observée lorsque les croyants se réunissaient « en assemblée ». Et cette différence [entre les hommes et les femmes] était pratiquée dans toutes les assemblées. Quiconque défendait une autre pratique s'écarterait de l'ordre et de la pratique apostoliques, et cela n'était pas autorisé au sein des assemblées réunies au nom du Seigneur Jésus Christ.

Ce qui devait être pratiqué à Corinthe était le même ordre observé dans toutes les assemblées. Cette question n'était pas laissée à l'appréciation des individus, ni aux opinions ou décisions locales. Il n'y avait pas d'autres options. Dieu s'est exprimé et a donné un enseignement divin. L'affaire était close et n'était pas ouverte au débat. Ainsi, le même principe et la même pratique concernant l'autorité et le voile devraient constituer aujourd'hui l'ordre à respecter pour toutes les assemblées qui prétendent être réunies selon les Écritures au nom du Seigneur Jésus Christ.

Pour toutes les assemblées

Il convient de noter que l'Épître aux Corinthiens était adressée « à l'assemblée de Dieu qui est à Corinthe, aux sanctifiés dans le christ Jésus, saints appelés, *avec tous ceux qui en tout lieu* invoquent le nom de notre seigneur Jésus Christ, et leur seigneur et le nôtre » (1 Cor. 1:2). Ce qui a été écrit aux Corinthiens s'appliquait également à tous ceux qui, en tout lieu, invoquent le nom du Seigneur Jésus et le reconnaissent comme Seigneur. Cette épître n'était pas seulement destinée à l'Assemblée tout entière à l'époque apostolique, mais elle fait également autorité pour l'Assemblée tout entière de nos jours.

Les paroles de l'apôtre au chapitre 14 de cette épître, concernant le silence des femmes dans l'assemblée, s'appliquent certainement aussi à la question du voile : « Si quelqu'un pense être prophète ou spirituel, qu'il reconnaisse que les choses que je vous écris sont le

commandement du Seigneur. Et si quelqu'un est ignorant, qu'il soit ignorant » (1 Cor. 14:37-38).

Le refus de se couvrir la tête

Quelqu'un a écrit : « Il est à craindre que le refus d'afficher la marque extérieure de la subordination ne soit simplement le signe que la place elle-même, donnée par Dieu, est refusée » (Paul Wilson). Un autre a déclaré, après avoir commenté 1 Corinthiens 11:5-6 : « Dieu a parlé, et c'est très souvent dans de petites choses comme celle-ci qu'il met à l'épreuve notre état d'esprit, pour voir s'il y a de l'obstination ou si l'on est prêt à se soumettre à sa Parole » (*Commentaire sur 1 Corinthiens*, H. A. Ironside).

C'est une chose qu'une sœur en Christ ne soit pas instruite sur l'enseignement biblique concernant le voile et l'ordre divin de l'autorité sur lequel il repose. Cela peut être supporté avec patience. Mais lorsque l'enseignement de la Parole de Dieu est connu, compris et rejeté, c'est tout autre chose. Une telle personne peut reléguer ces instructions divines contenues dans les Épîtres aux Corinthiens à une époque révolue et prétendre qu'elles ne sont pas pertinentes pour notre époque et notre culture. C'est là le raisonnement de l'esprit humain et un rejet pur et simple de la Parole de Dieu, ce qui est une affaire grave. Autrefois, le prophète Samuel avait dit au roi Saül : « Voici, écouter est meilleur que sacrifice, prêter l'oreille, meilleur que la graisse des bœufs ; car la rébellion est comme le péché de divination, et l'obstination comme une idolâtrie et des théraphim. Parce que tu as rejeté la parole de l'Éternel, il t'a aussi rejeté comme roi » (1 Sam. 15:22-23).

Pas une question de coutume culturelle

Certains affirment aujourd'hui que le port du voile, tel qu'il est enseigné dans l'Épître aux Corinthiens, relevait d'une coutume culturelle de l'époque ; il ne serait donc pas applicable à la culture différente de notre monde occidental actuel. — Or, le fait est que l'ordre divin énoncé par l'apôtre inspiré à l'Assemblée *ne dépendait pas* des coutumes culturelles de l'époque. Les hommes juifs de l'époque, tout comme ceux d'aujourd'hui, avaient pour coutume de

se couvrir la tête à la synagogue. Dans le monde grec, où se trouvait Corinthe, les femmes avaient pour coutume d'entrer dans le temple la tête découverte. Les femmes de mauvaise vie, telles que les prostituées, se promenaient également la tête découverte. L'apôtre Paul a déclaré avec fermeté : « Nous n'avons pas une telle coutume. »

L'Assemblée, dans Nouveau Testament, se distinguait de la synagogue juive et du temple païen. Elle se démarquait des coutumes sociales et religieuses du monde qui l'entourait. Christ, le Chef de l'Église, est glorifié dans les cieux et son Assemblée doit revêtir un caractère céleste et rendre témoignage de lui.

Symboles

Un autre argument avancé aujourd'hui contre le fait que les femmes se couvrent la tête est que, dans le monde occidental actuel, un chapeau ou un couvre-chef n'a pas la même signification que les voiles à l'époque biblique en Orient – que les couvre-chefs ne sont pas un signe de soumission dans notre monde moderne, contrairement à ce qu'étaient les voiles dans ces jours anciens.

À ce raisonnement nous répondons : la Parole de Dieu, immuable, éternelle et vivante, la Bible, a déclaré la signification et la représentation symbolique représentée par la tête découverte de l'homme et la tête couverte de la femme en présence de Dieu. Il nous a révélé ce que cela signifie *pour Lui* et ce que cela représente aux yeux des anges, ainsi que ce qu'il devrait représenter pour l'humanité. Ce n'est que dans les Écritures que nous apprenons les vérités exprimées par des symboles choisis par Dieu. Celles-ci doivent être proclamées et manifestées à l'ensemble d'un monde en constante évolution.

Les croyants en Christ ne doivent pas se laisser guider par ce que le monde interprète. Nous sommes avertis de ne pas suivre « l'enseignement [ou la tradition] des hommes... les éléments du monde », qui ne sont pas « selon Christ » (Col. 2:8). Nous devons suivre ce que Dieu a révélé et ordonné dans son infallible et immuable Écrit de vérité. Les croyants doivent manifester cela au milieu d'un monde religieux, politique et scientifique incrédule, aveuglé par Satan, le dieu de ce siècle mauvais.

Notre besoin actuel

Nous devons nous méfier de notre propre raisonnement et de nos propres pensées, qui sont influencés et fondés sur les modèles et les pratiques des cultures en constante évolution qui nous entourent. Nous devrions aspirer à une plus grande simplicité et à un plus grand dévouement envers le Seigneur et sa précieuse Parole, en acceptant les instructions divines sans les remettre en question. Nous avons besoin d'un respect plus profond des Saintes Écritures et d'un esprit de soumission de cœur et d'esprit aux préceptes divins. « Que disent les Écritures ? » devrait être notre question sincère et notre ultime instance de recours.

R. K. Campbell

Glanures sur l'autorité et le voile

« Notes sur la Première Épître aux Corinthiens »

C'est là un exemple des plus caractéristiques de la manière dont l'apôtre traite une question concernant l'ordre. Il en déduit la solution à partir des principes premiers impliqués dans les voies divines depuis le commencement. C'est une manière admirable de régler ces questions, non pas par une simple autorité abstraite, même lorsqu'elle est de la plus haute importance, mais en rappelant à d'autres les voies de Dieu dans la création et la providence, qui suscitaient tant d'admiration et de soumission dans son propre cœur⁷. Il n'est pas question ici d'une nouvelle création. Avec cette dernière, toute différence disparaît : « Il n'y a ni Juif ni Grec ; il n'y a ni esclave, ni homme libre ; il n'y a ni mâle ni femelle, car tous, vous êtes un dans le christ Jésus » (Gal. 3:28).

Mais ici-bas, il existe un ordre relatif établi par Dieu ; et de même que l'homme est le chef de la femme, de même Christ est le chef de tout homme, et Dieu est le chef de Christ. Il serait encore plus périlleusement et faux d'utiliser ces mots pour dénigrer Christ que d'en détourner la force afin de nier la soumission de la femme à l'homme. Le Christ est considéré comme tel, non pas dans sa gloire personnelle intrinsèque, ni dans la communion de la nature divine, mais dans la place qu'il a occupée en tant qu'Oint de Dieu. Dieu est donc le chef suprême ; et de même que la femme est tenue de reconnaître la place que Dieu lui a donnée, de même l'homme doit réaliser convenablement la responsabilité qui lui a été assignée.

Ce principe est appliqué pour corriger certaines femmes chrétiennes de Corinthe qui avaient outrepassé les limites de la bienséance. L'apôtre expose l'ensemble de la situation, y compris l'erreur de certains hommes à ce sujet, bien qu'il semble qu'il s'agisse d'une question concernant plutôt le sexe féminin. Pour un homme, avoir la tête couverte fausserait son témoignage en faveur de Christ ; il en va de même pour une femme qui ne le ferait pas. L'ar-

⁷ Voir par exemple Romains 11:33-36. (ndt)

gument ne repose pas sur des considérations d'habitude, de pudeur ou autres, mais sur les faits tels que révélés par Dieu. [Avoir la tête découverte] serait le signe d'une autorité prise par la femme et abandonnée par l'homme. Une femme sans voile est comme un homme sans l'être réellement. C'est renoncer, par cet acte même, à la soumission qu'elle doit à l'homme ; cela revient exactement au même que si elle était rasée. Qu'elle soit donc rasée, dit le serviteur indigné du Seigneur ; mais si l'une ou l'autre de ces choses est honteuse pour une femme, ajoute-t-il, qu'elle se couvre (v.2-6).

Les versets qui suivent (v.7-12) approfondissent encore davantage la question de l'homme et de la femme. Ainsi, l'apôtre souligne que l'homme est directement l'image et la gloire de Dieu ; la femme, laquelle n'occupe pas une telle place de représentation publique pour Dieu, est la gloire de l'homme. Tout ce qu'elle possède, par rapport à lui, est essentiellement intermédiaire et dérivé. La création en est la preuve, et non pas, évidemment, le cours ordinaire des choses [dans le monde] depuis lors. Il est donc impossible de se forger une juste opinion sans se tourner vers le commencement. Et si le verset 7 fait alors référence à l'origine respective de l'homme et de la femme, le verset 8 expose la création de la femme pour l'homme, postérieurement à [la création de] celui-ci, comme fondement de la subordination de la femme à l'homme. Il est facile de voir que, là où la création est niée, voire ignorée, les hommes raisonnent et œuvrent naturellement pour affirmer leur prééminence.

Mais il y a une autre considération, que seule la foi peut admettre, c'est-à-dire le témoignage de l'ordre divin que l'homme et la femme devraient rendre à ces êtres spirituels dont l'Écriture déclare qu'ils prêtent l'intérêt le plus attentif aux héritiers du salut. Comparez 1 Corinthiens 4:9 et Éphésiens 3 [verset 10] avec ce verset : « C'est pourquoi la femme, à cause des anges, doit avoir sur la tête une marque de l'autorité à laquelle elle est soumise » [1 Cor. 11:10] – une parole tout à fait mal interprétée par la plupart des commentateurs qui se sont égarés, les uns vers des pensées dégradantes concernant de mauvais anges, les autres en rabaissant le sens de cette expression pour l'appliquer aux justes eux-mêmes, aux prophètes chrétiens, aux présidents d'assemblées...

De même, l'expression « sur la tête une marque de l'autorité » a donné lieu à des discussions sans fin. Avoir une marque de l'autorité sur sa tête signifie incontestablement en porter le signe sous la forme d'un objet couvrant, ou voile. D'autre part, dans les versets 11 et 12, l'apôtre prend soin d'insister sur la réciprocité entre l'homme et la femme, niant leur indépendance l'un par rapport à l'autre, et affirmant que Dieu est leur source respective, ainsi que celle de toutes choses.

De plus, il fait appel au sens des convenances fondé sur la constitution même de l'homme et de la femme : « Jugez-en vous-mêmes : est-il convenable qu'une femme prie Dieu sans être couverte ? La nature même ne vous enseigne-t-elle pas ? », etc. S'il est aussi naturel pour l'homme d'avoir des cheveux courts que pour la femme d'avoir des cheveux longs, n'est-ce pas une révolte contre la nature de chacun que d'inverser cela dans la pratique ? La création de Dieu doit prévaloir là où la Parole de sa grâce n'appelle pas à des choses plus élevées, ce qui n'est même pas le cas ici [la Parole de Dieu présentant aussi ce sujet de manière très élevée].

Enfin, l'habitude usuelle des assemblées, régulée par la sagesse apostolique, n'est pas une chose à modifier à la légère, et l'apôtre le souligne avec une grande force morale : « Mais si quelqu'un paraît vouloir contester, nous, nous n'avons pas une telle coutume, ni les assemblées de Dieu ». C'est là une forme d'indépendance méprisante qui s'érige non seulement contre le sentiment spirituel de tout le témoignage public dans les assemblées de Dieu, mais aussi au-dessus de ceux qui sont dotés de sagesse céleste pour diriger tous. Ce n'est ni conscience ni spiritualité, mais un amour charnel d'être différent des autres, et au fond, de la pure vanité. La « coutume » rejetée était l'innovation corinthienne, qui bouleversait l'ordre de Dieu dans la nature, et non l'esprit de controverse, comme le concluent étrangement de nombreux auteurs anciens et modernes.

W. Kelly, 1 Corinthiens 11:3-16

=====

Extrait du magazine « Help & Food », vers 1927

Question : Quel est l'enseignement de la Bible concernant le voile de la femme ?

Réponse : Nous apprenons en 1 Corinthiens 11:15 que Dieu a donné à la femme une longue chevelure en guise de voile. Ainsi, l'ordre de la nature tel qu'établi par le Créateur définit la place relative de l'homme et de la femme. La longue chevelure est une marque indiquant sa place de soumission à l'homme en tant que chef dans cette création. Cependant, s'il faut reconnaître cette autorité, il faut également admettre une dépendance mutuelle dans la relation entre l'homme et la femme (v. 11-12). Mais les cheveux longs ne constituent pas le voile dont parle l'apôtre. Il s'agit d'un argument supplémentaire, comme le montrent les versets 5 et 6. « Car si la femme n'est pas couverte, qu'on lui coupe aussi les cheveux. Mais s'il est déshonnête pour une femme d'avoir les cheveux coupés ou d'être rasée, qu'elle soit couverte. » Sans voile, elle imite l'homme, et si elle s'apprête ainsi à quitter la place qui lui revient, qu'on lui coupe les cheveux. Cela serait toutefois honteux. Ce serait effacer la marque même du Créateur. De plus, chez les Juifs et d'autres peuples, une femme reconnue coupable d'adultère se faisait raser les cheveux, et, en tout cas, celle qui apparaissait en public sans voile se voyait attribuer une mauvaise réputation.

Il est évident que l'apôtre considérait la coutume du voile féminin à la fois comme convenable et conforme à l'ordre divin. Il avance un argument supplémentaire au verset 10. Le voile qu'elle porte est un symbole ou un signe du pouvoir ou de l'autorité sous lesquels elle se trouve. En d'autres termes, il exprime la soumission à son chef désigné. – « À cause des anges », c'est-à-dire afin qu'ils puissent constater, au sein de la communauté chrétienne, qu'est maintenu l'ordre divin rendant témoignage à Dieu dans un monde où règnent le péché et le désordre. Ils peuvent aussi constater que la place de la femme par rapport à l'homme est en quelque sorte analogue à celle des anges par rapport à Christ – une place de subordination et de soumission.

Samuel Ridout

=====

Extrait du magazine « Christian Truth », novembre 1951

Un lecteur demande : « Les sœurs doivent-elles porter un chapeau – ou un voile – lorsqu'elles se réunissent dans une maison particulière pour une réunion spéciale, peut-être de nature informelle ? »

Réponse : Pour répondre à votre question précise concernant le déroulement approprié des réunions spéciales organisées dans des maisons privées, nous aimerions vous poser quelques questions. Les frères et les sœurs, voire uniquement les sœurs, sont-ils invités à se réunir dans le but de discuter de certaines questions concernant les Écritures ? ou peut-être pour écouter un frère faire un exposé sur les Écritures ? Si la réponse est « oui » dans l'un ou l'autre cas, n'est-il pas alors approprié qu'une telle réunion commence et se termine par une prière ? Pourrions-nous imaginer ne pas rechercher la direction et l'aide du Seigneur au début d'une telle réunion, et ne pas nous tourner vers lui avec reconnaissance à la fin ? Dans de tels cas, les sœurs se trouvent donc *dans un lieu où l'on est supposé prier*, et elles devraient assurément se couvrir la tête. Le fait qu'il s'agisse d'une réunion spéciale ou supplémentaire ou qu'elle se tienne dans une maison privée n'y change rien. Lors de ces réunions, les sœurs doivent avoir la tête couverte et les frères la tête découverte.

Il peut arriver que vous invitiez quelques frères et sœurs chez vous pour le dîner, qu'après le repas la conversation s'oriente naturellement vers la Parole de Dieu, et qu'un chapitre soit peut-être lu : cela diffère quelque peu d'une réunion convoquée et s'apparente davantage à un échange familial autour des Écritures. Mais même dans ce cas, si une prière est faite, chaque sœur doit absolument placer un mouchoir ou un autre voile sur sa tête au moment de la prière. Cela ne devrait pas faire l'objet d'un débat, car elle doit agir ainsi dans l'intimité de son propre foyer. C'est une question d'ordre divin dont le ciel est témoin, même si aucun autre être humain n'est là pour l'observer.

Chaque fois qu'une sœur est dans une attitude de prière, qu'elle s'adresse elle-même à Dieu ou qu'une autre le fasse, elle doit se couvrir en signe de soumission à l'autorité établie par Dieu. La même règle s'applique à un homme ayant la tête découverte. La

seule exception à l'application de cet important passage des Saintes Écritures concerne les moments où l'on n'est pas dans une attitude de prière. Par exemple, on peut distribuer un traité dans la rue ou dans un moyen de transport public tout en demandant silencieusement au Seigneur de bénir la parole imprimée. Ou bien, on peut à tout moment élever son cœur vers le Seigneur pour solliciter sa direction et son aide, sans adopter *une attitude de prière*. Avec quelle rapidité peut-on, en esprit, désirer « Seigneur, guide-moi ! », ou « Seigneur, aide-moi ! ».

Nous souhaitons, pour nous-mêmes et pour tous les chers saints de Dieu, une plus grande simplicité vis-à-vis des Écritures, qui nous permette d'accepter les choses sans raisonner, ainsi qu'une révérence plus profonde et un respect mêlé de crainte envers la Parole de Dieu, et un esprit de soumission du cœur et de l'esprit à ses préceptes divins.

Rédacteur en chef, Paul Wilson